



ASSOCIATION CROQUAN
9 BIS RUE DE L'ABBE ANNE – 14510 HOULGATE

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION 21/10/2022

Présents :

- AINEE Julien (président)
- CHIRON Thomas (vice-président)
- SEGONDS Louis (trésorier)
- VITTOZ Lise (secrétaire)
- MANSOUR Jeanne (secrétaire-adjointe)
- SATIS Célia (administratrice)
- CORBET Maëlie (administratrice)
- CORBET Erwan (administrateur)
- LENTZ Corine (administratrice)
- STOREZ Thomas (salarié/invité)

Absents excusés :

- FERRE Timothée (administrateur)
- LESENECHAL Vincent (trésorier-adjoint)

Secrétaire de séance : STOREZ Thomas

Ordre du jour :

- Point début de saison sportive 2022-2023
- Point sur les formations salariés
- Point sur les formations bénévoles
- Point comptabilité
- Point sur les subventions
- Point RH
- Point rénovation pas de tir à l'arc
- Election chargé de mission compétitions
- Election chargé de mission SNE
- Questions diverses



Le président ouvre le conseil d'administration à 20h15.

1- Point début de saison sportive 2022-2023

La saison sportive 2022-2023 débute bien pour le club d'escalade qui compte 131 licenciés actuellement. Quelques dossiers sont encore en cours de traitement et l'association devrait atteindre son objectif de 150 licences.

La fréquentation sur les différents créneaux horaires est différente de la saison passée, certains créneaux sont déjà complets (vendredi de 18h30 à 20h / lundi de 18h30 à 20h30 / samedi de 10h à 11h). Nous constatons que le nombre de licenciés âgés de 13 ans et plus a grandement augmenté, en rapport avec la fréquentation des créneaux qui sont dédiés à cette tranche d'âge.

Le calendrier des différentes compétitions proposées dans le département et la région va bientôt sortir et le club informera les catégories concernées en amont de celles-ci afin de pousser ceux qui le souhaitent à y participer. Il faut savoir que pour partir en compétition, le club doit fournir des juges (difficulté ou bloc) à l'organisation et doit pouvoir accompagner au mieux les pratiquants dans le déroulement de leur compétition.

Une compétition interne au club est en réflexion afin de préparer au mieux les futurs compétiteurs à ce qui les attend lors d'une compétition officielle.

2- Point sur les formations salariés

Les 3 salariés de l'association ont besoin de se former pour répondre aux législations en vigueur concernant l'encadrement des différentes activités proposées par l'association.

Voici les formations obtenues cette année et celles qui doivent être effectuées :

Thomas STOREZ :

- CS Escalade à prévoir sur l'année 2023-2024 (permet l'obtention de l'agrément éducation nationale)

Thibaut DELAUNEY :

- Initiateur SAE obtenu
- Gestionnaire des EPI à venir le 27/11/2022
- CQP Tir à l'arc à passer en 2023 (en fonction de la concordance des dates)

Boubacar DIENG :


- BPJEPS Activités Physiques pour Tous en cours de validation
- Initiateur SAE à passer prochainement
- Gestionnaire des EPI à passer prochainement

3- Point sur les formations bénévoles

Différentes formations pour les bénévoles sont organisées dans la région afin de former ceux qui le souhaitent aux différentes tâches liées au bon fonctionnement du club, à l'encadrement ou encore à l'accompagnement lors des compétitions.

De ce fait, l'association souhaite envoyer des bénévoles sur les formations suivantes :



- 
- Ouvreur de club niveau 1 : consiste à se former à l'ouverture de voies et de blocs en toute sécurité avec comme prérequis le passeport orange et un âge minimum de 16 ans (formation de 4 jours)
 - Juge de difficulté/bloc niveau 1 : consiste à se former à juger les grimpeurs lors de compétitions avec comme prérequis un âge minimum de 12 ans (formation d'une journée)
 - Initiateur SAE : consiste à se former à l'encadrement de séances d'escalade en salle avec comme prérequis le passeport orange, de l'encadrement en amont de la formation et un âge minimum de 16 ans (formation de 4 jours)

Il faut savoir que les frais de formation ainsi que les éventuels frais de déplacement et d'hébergement (en fonction du temps et du lieu de la formation) sont pris en charge par l'association.

Une convention est mise en place entre l'association et le bénévole afin de formaliser les conditions de prise en charge des différents frais ainsi que l'implication du bénévole pour le club en contrepartie.

4- Point comptabilité

Au niveau comptable, l'association se porte bien puisqu'au 30/09/2022 le résultat est bénéficiaire de 11 617.57 euros. L'été 2022 a été une réussite pour l'association au niveau des stages d'escalade et de tir à l'arc proposés, avec des rentrées d'argent qui permettent de payer les salaires ainsi que le renouvellement du matériel. Les différents groupes (centres de loisirs, sections sportives...) ayant fréquenté la structure sur la saison estivale sont aussi pour beaucoup dans ce bon résultat.

L'association devrait se retrouver à l'équilibre en fin d'année car l'achat du nouveau véhicule 9 places se fera sur l'année 2022 avec une dépense d'environ 10 000 euros sur les fonds propres en plus de l'aide du département et de la région à hauteur de 16 000 euros.

En ce qui concerne l'achat de matériel :

- **Tir à l'arc** : 1185.92 euros pour de nouveaux arcs ainsi que des éléments de réparations des arcs déjà présents sur la structure (cordes, branches, repose flèche...)
- **Escalade** : 4977.11 euros pour des prises et volumes afin d'agrandir le stock du club et de pouvoir procéder au renouvellement de l'ouverture des voies et blocs

L'association a également décidé de proposer cette année à ses adhérents un sweat aux couleurs du club, pour un montant de 30 euros, disponible en prévente jusqu'au 6 novembre 2022. Une commande sera ensuite passée afin de remettre le sweat aux adhérents qui l'ont commandé.

5- Point sur les subventions

Les subventions demandées en 2021 (PSF FFME) ont fait l'objet d'un report auprès des instances afin de pouvoir dépenser les sommes allouées à ces projets.

PSF FFME : 1500 euros obtenus pour la formation des bénévoles et salariés de l'association, comptes-rendus financiers à effectuer avant le 31/12/2022

6- Point RH

Actuellement, du fait des différentes activités proposées pendant les périodes de vacances ainsi que les groupes accueillis tout au long de l'année et les séances club, l'association a besoin de 3 salariés à temps complet afin de fonctionner correctement tout au long de l'année.

C'est pourquoi il sera envisagé à la suite de la formation de Boubacar DIENG et si les formalités administratives le permettent, que ce dernier poursuive au sein de l'association à temps complet (actuellement en contrat d'apprentissage en alternance).

L'association a également des besoins plus élevés en encadrement lors des périodes de fortes affluences (vacances scolaires) et elle peut compter sur les jeunes bénévoles diplômés de l'initiateur SAE.

7- Point rénovation du pas de tir à l'arc

L'association dispose d'un pas de tir à l'arc au fond de la salle d'escalade. Celui-ci étant restreint en termes d'espace et de recul pour la distance de tir, il est uniquement utilisé hors périodes de vacances scolaires pour les différents groupes.

Ce dernier étant abîmé à certains endroits du fait de son utilisation, les membres du conseil d'administration ont opté pour sa rénovation, notamment l'entourage des cibles. Cela permettra de proposer une prestation de meilleure qualité aux utilisateurs du pas de tir.

L'éclairage de cette salle, actuellement peu lumineuse, est également à revoir afin que les utilisateurs aient un certain confort de pratique.

8- Election chargé de mission compétitions

Les rôles d'un chargé de mission compétitions sont les suivants :

- Se renseigner sur les différentes compétitions et cibler celles qui peuvent être intéressantes pour les licenciés du club (niveau, proximité...)
- Communiquer auprès des licenciés en amont des compétitions afin que ces derniers puissent s'organiser pour y participer
- Gérer éventuellement un départ groupé du club

Aucun candidat à ce poste actuellement au sein du conseil d'administration.

9- Election chargé de mission SNE

Les rôles d'un chargé de mission SNE sont les suivants :

- Planifier des dates de sorties en falaises par groupe de niveau
- S'assurer que l'encadrement est suffisant sur chaque groupe
- Communiquer auprès des licenciés concernés par chacune des sorties

Aucun candidat à ce poste actuellement au sein du conseil d'administration.

10- Questions diverses

Louis SEGONDS (trésorier), propose au conseil d'administration l'achat d'un nettoyeur haute pression afin de remettre au propre les prises d'escalade dont l'utilisation est intensive.

Le conseil d'administration va réfléchir à la meilleure solution de nettoyage des prises.



Le conseil d'administration est clôturé à 21h55.

Le procès-verbal de cette réunion est dressé et pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Houlgate, le 21/10/2022

Par délégation du président,

Le vice-président,

Thomas CHIRON

